

**COMMUNE DE MURIANETTE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trente juin à sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Lucie GRILLO, Maire.

Date de convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 03.07.2017

Nombre de conseillers :  
- en exercice ..... 14  
- présents..... 9  
- votants..... 14

Le Maire,



**PRESENTS** : Lucie GRILLO, Cédric GARCIN, Eric BASSET, Guillaume PIANTINO, Franck DAVID, Christine GRANE, Mauricette MARCHAL, Brigitte PEROT, Pierre GAILLARD

**POUVOIRS** : Alexandrine GAUTIER donné à Cédric GARCIN  
Jean-Claude ZANCANARO donné à Guillaume PIANTINO  
Jhoan GENNAI donné à Franck DAVID  
Nathalie FRICK donné à Lucie GRILLO  
Linda CLEMENT donné à Pierre GAILLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Cédric GARCIN



Session ordinaire

- Elections sénatoriales
- Questions diverses

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2017**

Madame le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 21 juin 2017 sur les sujets suivants :

- Désignation d'un huissier de justice pour engager une procédure d'expulsion
- Révision des tarifs périscolaires
- Approbation du rapport de la CLECT
- Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle
- recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Convention avec la ville de Meylan ayant pour objet l'instruction des demandes d'urbanisme
- Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets
- Désignation d'un représentant de la commune pour les conseils d'école

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEUR SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu la circulaire préfectorale 12 juin 2017,

*a) Composition du bureau électoral*

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. GAILLARD Pierre, Mme MARCHAL Mauricette, M. GARCIN Cédric, M. PIANTINO Guillaume. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Election des délégués*

Les candidatures enregistrées :

- GRANE Christine
- GARCIN Cédric
- GRILLO Lucie
- BASSET Eric

Mme le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- GRANE Christine : 1 voix
- GARCIN Cédric : 14 voix
- GRILLO Lucie : 14 voix
- BASSET Eric : 13 voix

*c) Election des suppléants*

Les candidatures enregistrées :

- GRANE Christine
- DAVID Franck
- PIANTINO Guillaume
- GAILLARD Pierre

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- GRANE Christine : 13 voix
- DAVID Franck : 12 voix
- PIANTINO Guillaume : 13 voix
- GAILLARD Pierre : 1 voix

M. GARCIN Cédric, M. BASSET Eric, Mme GRILLO Lucie sont proclamé délégués.

M. DAVID Franck, M. PIANTINO Guillaume et Mme GRANE Christine sont proclamés suppléants, pour les élections sénatoriales.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur Cédric GARCIN, Adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère nous a transmis un courrier relatif à une taxe d'urbanisme émise à l'encontre d'un administré, lequel a obtenu une réduction de ladite taxe. Il convient donc de reverser l'indus de cette taxe d'urbanisme en ouvrant des crédits à l'article 10223.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
010 – (compte 10223)		+ 788.00
023 – (compte 2315)	- 788.00	

Délibération adoptée à l'unanimité.